

Direction du Patrimoine et de l'Architecture

**2014 DPA 1036** Approbation de dépôt d'un permis de démolir et d'un permis de construire pour la création de locaux sociaux au Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE) « Carnot» (12<sup>e</sup>).

### Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la reprise en régie de la fonction d'accueil du Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE) de « Carnot », les locaux sociaux de la Direction de la Propreté et de l'Eau doivent être adaptés aux nouvelles exigences en termes d'effectifs et de conditions réglementaires.

Le CVAE Carnot, d'une superficie de 872 m<sup>2</sup>, est situé face au 30 boulevard Carnot, dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Ouvert tous les jours, il a pour activités principales l'accueil des prestataires, des clients, le contrôle des déchets amenés et la gestion du site et des équipements, notamment en termes de maintenance.

L'ouvrage créé sera d'une superficie de 48 m<sup>2</sup> et devra intégrer les éléments suivants : un bureau d'accueil, un réfectoire / kitchenette, un local technique, un local d'entretien et de nettoyage, ainsi qu'un espace vestiaire doté d'une douche et d'un sanitaire.

Une attention particulière sera portée à l'intégration du bâtiment dans l'aménagement paysager : c'est pourquoi il a été choisi de réaliser une construction définitive modulaire préfabriquée répondant aux objectifs du Plan Climat de Paris et étant conforme à la réglementation thermique RT 2012 relative aux consommations énergétiques des bâtiments. Par ailleurs, afin d'accueillir les agents dans des conditions optimales, les locaux devront répondre aux attentes suivantes : confort visuel, éclairage naturel privilégié, maîtrise de l'ambiance lumineuse, confort hygrothermique. Enfin, du fait de l'environnement bruyant du CVAE de par ses missions, le traitement acoustique des locaux devra être particulièrement étudié afin de préserver la santé des agents.

Ce projet nécessite la désignation d'un maître d'œuvre.

Les travaux devraient se dérouler de février 2015 à mai 2015. Pour ce faire, une consultation faisant appel à des entreprises sera lancée en décembre 2014.

Cette opération est estimée à 120 000€ TTC toutes dépenses confondues en valeur finale estimée.

Ce projet nécessite le dépôt d'un permis de démolir et de construire.

J'ai donc l'honneur de demander à votre Assemblée :

- De m'autoriser à déposer un permis de démolir et de construire au titre de cette opération.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2014 DPA 1036** Approbation de dépôt d'un permis de démolir et d'un permis de construire pour la création de locaux sociaux au Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants (CVAE) « Carnot » (12<sup>e</sup>).

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil  
municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article R 421-1 relatif à la demande de permis de construire ;

Vu le projet de délibération en date du.....par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis de construire en vue des travaux de démolition des locaux sociaux préexistants et la construction de nouveaux locaux sociaux au Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants « Carnot » sis face au 30 bd Carnot Paris (12<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par M..... au nom de la.....ème  
Commission ;

Délibère

**ARTICLE 1** : Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer un permis de démolir et un permis de construire en vue des travaux de démolition des anciens locaux sociaux et la construction de nouveaux locaux sociaux au Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants « Carnot », sis face au 30 boulevard Carnot Paris (12<sup>e</sup>).

